



Numéro 54



Bordeaux

12 octobre 2016

LA LUTTE CONTINUE au CSRH...

CSRH : le personnel franchit les portes du CHSCT 33

Une délégation du personnel du CSRH (30 collègues) scandalisée par l'absence de réponses du DI de Bordeaux et de la Direction Générale concernant leurs revendications portant sur leurs conditions de travail, les effectifs du service et la reconnaissance de leur qualification, s'est invitée aujourd'hui mercredi 12 octobre 2016 à l'hôtel des impôts où se tenait le CHSCT 33.



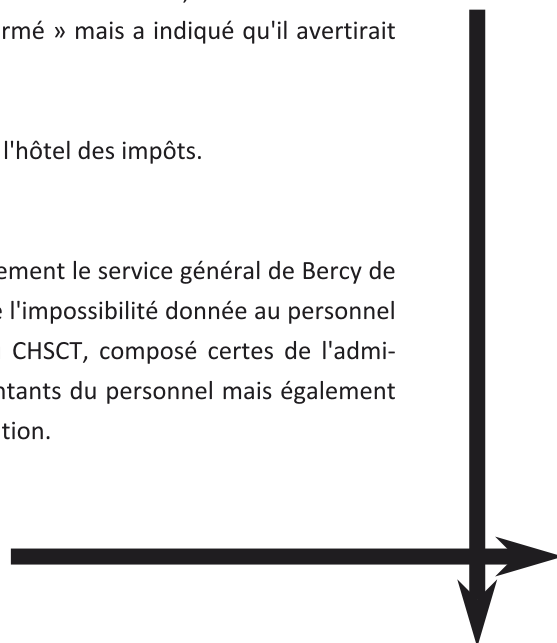
Face à l'impuissance de la DG pour répondre aux revendications du personnel, d'après les mots du DI de Bordeaux lors du CTSD du 29 septembre dernier, les collègues du CSRH ont souhaité interpellier le CHSCT 33.

Le président du CHSCT, bien au courant du mécontentement des collègues douaniers du CSRH, a refusé de les recevoir au sein de l'instance, prétextant que le dialogue social devait être « normé » mais a indiqué qu'il avertirait néanmoins le ministère dans l'après midi.

De manière éhontée, il a préféré une discussion informelle dans les couloirs de l'hôtel des impôts.



La CGT a averti immédiatement le service général de Bercy de la situation du CSRH et de l'impossibilité donnée au personnel de s'exprimer au sein du CHSCT, composé certes de l'administration et des représentants du personnel mais également de la médecine de prévention.



L'intersyndicale douanière et les agents accompagnés par l'ensemble des Organisations syndicales siégeant au CHCST33 (CGT, FO et Solidaires Finances), a exigé que les personnels du CSRH puissent porter leurs revendications directement au sein de l'instance propice aux discussions sur les conditions de travail.

C'est avec émotion, colère et dignité que les collègues du CSRH ont réussi à exprimer leur souffrance et leurs revendications (effectifs, charge de travail, considération...), conditions leur permettant tout simplement d'assurer une mission : celle de payer l'ensemble de la communauté douanière.

Les organisations syndicales, unanimement, ont exigé que mention soit faite sur le PV de séance des revendications des personnels du CSRH et qu'elles soient portées par le président au ministère dans les plus brefs délais.

Le personnel réuni en intersyndicale portera ses revendications au niveau ministériel.



La PAYE : Le combat de tous